



Course Nature Semi Nocturne de Saint Paul 2019

Règlement challenge

« Bouge avec ton entreprise »

Article 1 : ORGANISATEUR Le Challenge « Bouge avec ton entreprise » est organisé le samedi 17 août 2019 par le Bois de Nèfles Athlétisme, dans le cadre de la course nature semi nocturne de Saint Paul.

Article 2 : Le B.N.A est impliqué depuis plusieurs années dans l'organisation de manifestation pour les jeunes et les moins sur son territoire de Saint Paul. Aussi, afin de continuer à contribuer à la politique de santé publique et de promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de bien-être et de santé nous organisons ce challenge destiné aux entreprises et aux collectivités. En effet, développer la pratique d'activités physiques, faire du sport un choix, placé sous le signe de l'adhésion, peut constituer un nouvel outil managérial à même de réinscrire l'Homme au cœur du projet de l'entreprise. Parce que le sport apprend l'esprit d'équipe, l'échange, le partage, la réussite, l'objectif en commun mais aussi l'accomplissement individuel. La finalité du challenge est donc de répondre à ces différents objectifs.

Article 3 : ENGAGEMENT Le challenge est ouvert aux salariés d'Entreprises, de Collectivités, de l'Etat, de comités d'entreprises, se réunissant en équipes « Homme », « Femme » ou « Mixte » de 3 concurrents minimum et de 4 concurrents maximum. Les équipes mixtes seront considérées comme équipe homme.

Chaque équipe devra nommer un « capitaine » faisant partie intégrante de l'équipe qui assurera le lien avec l'organisation. Toute requête devra être effectuée par ce référent afin de faciliter les échanges.

Chaque équipe devra fournir une attestation de l'employeur, attestant que l'athlète est bien salarié de l'entreprise inscrite au challenge.

Article 4 : LES INSCRIPTIONS peuvent se faire, **dans la limite des places disponibles (voir règlement) :**

En ligne sur le site Internet <https://www.inscriptions.webservices.re>, avec paiement en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

Article 5 : LE CLASSEMENT sera établi uniquement sur les 3 premiers arrivants de chaque équipe. Le classement d'une équipe résultera de l'addition des chronos des 3 premiers arrivants.

La gestion du classement sera assurée par l'entreprise de chronométrage commanditée pour la compétition.

Article 6 : RECOMPENSE La remise des récompenses sera effectuée à partir de 19h30 sur le lieu d'arrivée, après établissement du classement.

Les 3 meilleures équipes femme et homme, inscrites au challenge seront récompensées.

Article 7 : Par le fait de son inscription les participants de l'équipe acceptent de respecter le règlement du CNSN.

L'organisation

BNA – 52 Crève-Cœur 97460 Saint Paul
GSM : 0692 26 39 52 / Mail : bdna97411@gmail.com
Site Internet : [http : //bna974.club.sportsregions.fr](http://bna974.club.sportsregions.fr)